Guide des élus

Les missions du Département

2026

DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

SOMMAIRE

ÉDITO 3

LE FONCTIONNEMENT DU DÉPARTEMENT 4

LES COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT 7

LE PACTE FINISTÈRE, POUR FINANCER VOS PROJETS 12

LES AUTRES DISPOSITIFS EN FAVEUR DES COMMUNES 14

VOS INTERLOCUTEURS AU DÉPARTEMENT 18

LE TOURISME EN FINISTÈRE 19

LE DÉPARTEMENT EST LE PREMIER PARTENAIRE DES COMMUNES

Mesdames et messieurs les Présidents,
Mesdames et messieurs les Maires, les adjoints et les conseillers municipaux,

Depuis 2021, le Département fait du renforcement du lien avec les maires et élus municipaux une priorité. Ensemble, nous avons fait avancer le Finistère grâce à des projets utiles à nos territoires. Cette relation repose sur une connaissance réciproque et une confiance exigeante. Avec le début de cette nouvelle mandature municipale, il nous appartient collectivement de la faire vivre et de la renforcer.

Ce guide à destination des élus rappelle à chacun l'ensemble des dispositifs et moyens par lesquels le Département soutient les communes du Finistère. Il est également l'occasion de prendre ensemble des engagements clairs, au service de notre territoire.

***Le premier engagement du Département concerne le niveau de soutien apporté au bloc communal**. Dans un contexte où de nombreux partenaires réduisent leurs aides, le Département fait un choix fort : celui de soutenir davantage les communes avec 210 millions d'euros d'investissement sur le mandat départemental, via le Pacte Finistère et grâce aux efforts réalisés sur son propre fonctionnement.*

***Le deuxième engagement porte sur la méthode.** Nous plaçons la simplicité, l'équité et la transparence au cœur de notre action. Les démarches administratives sont allégées au strict nécessaire. Toutes les communes sont accompagnées sur un principe d'égalité. Les dispositifs sont régulièrement présentés aux maires et à leurs adjoints pour donner de la visibilité à chacun.*

***Le troisième engagement vise à maintenir un appui technique de qualité.** Les ingénieurs et techniciens du Service de l'eau potable et de l'assainissement (SEA), Finistère Ingénierie Assistance (FIA) pour les projets d'aménagement, les architectes du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), les équipes de la Bibliothèque départementale, de Finistère Habitat pour le logement ou encore les services des routes sont pleinement mobilisés pour accompagner la réalisation de vos projets.*

Depuis le lancement du Pacte Finistère fin 2021, 1 765 projets ont été soutenus. Ils contribuent à moderniser nos infrastructures, à améliorer le cadre de vie des Finistériens, à accompagner les transitions et à soutenir l'activité économique locale. Nous devons poursuivre et amplifier cette dynamique au cours du mandat qui s'ouvre.

Au-delà des aspects techniques et financiers, je veux surtout insister sur l'esprit qui nous anime : le lien de grande confiance et de proximité que nous avons bâti entre le Département et les équipes municipales, pour accélérer le développement de notre beau Finistère, au service des Finistériens !

Maël DE CALAN
Président du Département

EXÉCUTIF DÉPARTEMENTAL ET

Commission de l'action sociale

Présidente de la commission

Jocelyne POITEVIN
02 98 76 23 43

Jocelyne POITEVIN
1ère Vice-présidente
jocelyne.poitevin@finistere.fr
Action sociale

Nathalie CARROT-TANNEAU
Vice-présidente
nathalie.carrot-tanneau@finistere.fr
Handicap

Monique PORCHER
Maison départementale des personnes handicapées

Jocelyne PLOUHINEC
Insertion, retour à l'emploi et économie sociale et solidaire

Bernard GOALEC
Personnes âgées

10 membres

Nathalie CARROT-TANNEAU ▪ Ismaël DUPONT
Bernard GOALEC ▪ Joëlle HUON
Claude JAFFRÉ ▪ Isabelle MAUGEAIS
Jocelyne PLOUHINEC ▪ Jocelyne POITEVIN
Monique PORCHER ▪ Matthieu STERVINOU

Compétences
Personnes âgées ▪ Personnes en situation de handicap ▪ Insertion - retour à l'emploi ▪ Santé ▪ Economie sociale et solidaire

Commission de l'enfance, de la jeunesse, de la culture, du sport et des associations

Présidente de la commission

Véronique BOURBIGOT
02 98 76 62 08

Véronique BOURBIGOT
Vice-présidente
veronique.bourbigot@finistere.fr
Culture, jeunesse et égalité femmes-hommes

Franck PICHON
Collèges

Élisabeth GUILLERM
Culture et patrimoine

Aline CHEVAUCHER
Langue bretonne

12 membres

Véronique BOURBIGOT ▪ Aline CHEVAUCHER
Kevin FAURE ▪ Philippe GUILLEMOT ▪ Élisabeth GUILLERM ▪ Jacqueline HÉRÉ ▪ David LE GOFF
Céline LE TENDRE ▪ Pauline DOGUÉ
Franck PICHON ▪ Corinne TARDITI
Gaëlle ZANÉGUY

Compétences
ASE ▪ PMI ▪ Jeunesse ▪ Collèges ▪ Famille ▪ Culture ▪ Lecture publique ▪ Sports ▪ Vie associative ▪ Langue bretonne ▪ Patrimoine ▪ Égalité femmes-hommes

Commission du développement durable et des territoires

Président de la commission

Gilles MOUNIER
02 98 76 23 86

Gilles MOUNIER
Vice-président
gilles.mounier@finistere.fr
Développement durable et territoires

Viviane BERVAS
Vice-présidente
viviane.bervas@finistere.fr
Environnement, biodiversité, économie circulaire, mer, littoral et espaces naturels départementaux

Didier GUILLON
Vice-président
didier.guillon@finistere.fr
Logement, habitat

Raymond MESSAGER
Vice-président
raymond.messager@finistere.fr
Ruralité et accès aux soins

Guy TALOC
Politiques de l'eau

Laure CARAMARO
Déplacements doux

12 membres

Viviane BERVAS ▪ Laure CARAMARO
Barthélémy GONELLA ▪ Didier GUILLON
Armelle HURUGUEN ▪ Pierre LE GOFF
Anne MARÉCHAL ▪ Raymond MESSAGER
Gilles MOUNIER ▪ Corinne NICOLE
Nathalie SARABEZOLLES ▪ Guy TALOC

Compétences
Politique d'aide aux territoires ▪ Europe ▪ Habitat - logement ▪ Ruralité ▪ Environnement ▪ ENS ▪ Déchets ▪ Énergie ▪ Politiques de l'eau ▪ Déplacements doux ▪ Mer - littoral

REPRÉSENTATIONS THÉMATIQUES

Maël DE CALAN

Président du Conseil départemental

Commission de l'économie, du numérique et des infrastructures

Président de la commission

Jacques GOUÉROU
02 98 76 64 21

Jacques GOUÉROU
Vice-président
jacques.gouerou@finistere.fr
Économie, agriculture et pêche

Stéphane LE DOARÉ
Vice-président
stephane.ledoare@finistere.fr
Infrastructures et désenclavement

Yves DU BUIT
Enseignement supérieur, recherche et innovation

Pierre OGOR
Routes

Amélie CARO
Numérique

Jean-Marc PUCHOIS
Attractivité, tourisme et nautisme

Marie-Christine LAINEZ
Agriculture

11 membres

Amélie CARO ▪ Yves DU BUIT
Jacques GOUÉROU
Marie-Pierre JEAN-JACQUES
Marie-Christine LAINEZ ▪ Stéphane LE DOARÉ
Didier MALLERON ▪ Sandrine MANUSSET
Pierre OGOR ▪ Bernard PELLETER
Jean-Marc PUCHOIS

Compétences
Tourisme ▪ Agriculture ▪ Pêche ▪ Routes ▪ Numérique ▪ Transports - mobilité ▪ Désenclavement

Commission des ressources humaines, du dialogue social, des finances et de l'évaluation

Présidente de la commission

Lédie LE HIR
02 98 76 20 23

Lédie LE HIR
Vice-présidente
ledie.lehir@finistere.fr
Finances et moyens généraux

Alain LE GRAND
Vice-président
alain.legrand@finistere.fr
Ressources humaines et dialogue social

Pascal GOULAOUIC
Contrôle de gestion et évaluation des politiques publiques

Marie-Annick CREAC'HCADEC
Devoir de mémoire

8 membres

Frédérique BONNARD
Marie-Annick CREAC'HCADEC ▪ Tristan FOVEAU
Pascal GOULAOUIC ▪ Alain LE GRAND
Lédie LE HIR ▪ Michel LOUSSOUARN
Julien POUPON

Compétences
Ressources humaines ▪ Finances - évaluation - contrôle de gestion ▪ Moyens généraux ▪ DSI ▪ Commande publique ▪ Bâtiments et patrimoine départemental ▪ SDIS

LE FONCTIONNEMENT DU DÉPARTEMENT

Les décisions du Département sont prises par plusieurs organes et instances internes :

Le Président du Département est le chef de l'exécutif départemental. À ce titre, il prépare et exécute les décisions, dirige l'administration départementale et représente le Département dans tous les actes.

Les vice-présidents, élus par l'Assemblée départementale, assistent le Président. Chacun se voit confier une délégation thématique en lien avec les compétences départementales (action sociale, routes et vélo, éducation, soutien aux communes, etc.). Avec le Président, ils forment le Bureau, instance de coordination qui prépare les décisions et assure le suivi des politiques départementales.

Les commissions thématiques, composées de conseillers départementaux, examinent les projets par grands domaines d'action, instruisent les projets et émettent un avis sur les décisions soumises au vote de l'Assemblée départementale.

La Commission permanente, composée des 54 conseillers départementaux, se réunit une fois par mois. Elle règle, par délégation, une partie des attributions de l'Assemblée départementale.

L'Assemblée départementale réunit l'ensemble des conseillers départementaux quatre fois par an. Elle constitue l'organe de décision principal et adopte les délibérations majeures telles que le budget ou les grandes orientations des politiques publiques.

Séance plénière du 5 février 2026

DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

Le Département agit pour vous !

ACTION SOCIALE

RSA

PERSONNES ÂGÉES

ENFANCE

HANDICAP

ÉCONOMIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

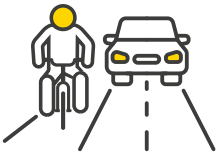
ROUTES ET VÉLO

ACCÈS AU NUMÉRIQUE

INFRASTRUCTURES

AGRICULTURE, PÊCHE, TOURISME

SOUTIEN AUX COMMUNES

CADRE DE VIE

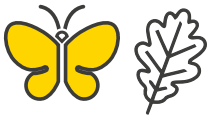
ENVIRONNEMENT

COLLÈGES

LOGEMENT

SPORT

CULTURE, PATRIMOINE ET LANGUE BRETONNE

SÉCURITÉ

Retrouvez
toutes nos actions
sur **www.finistere.fr**

LES COMPÉTENCES

Action sociale

Le handicap, priorité du mandat

Personnes en situation de handicap

Depuis 2021, le Département a fait du handicap sa priorité. Il y consacre 212 millions d'euros en 2026.

Trois grands objectifs sont portés dans le cadre du plan handicap :

- réduire les délais de traitement des dossiers par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). La MDPH du Finistère est aujourd'hui l'une des plus performantes de France avec des délais de traitement de 3 mois ;
- répondre à la pénurie de places d'accueil et d'accompagnement adaptées aux besoins et à l'âge des personnes en situation de handicap par la création de 672 places, objectif depuis porté à 800 places ;
- soutenir les aidants par un dispositif d'aide directe aux associations et à travers la plateforme Ker'Aidants.

En complément, constatant que seule une trentaine de plages est accessible sur le territoire, le Département a lancé, en 2026, un nouvel appel à projets en direction des communes qui souhaitent rendre accessibles leurs plages aux personnes en situation de handicap (cf. page 17).

Personnes âgées

Le Département accompagne les seniors pour leur permettre de bien vieillir en leur offrant des conditions de vie adaptées à leurs besoins et à leurs souhaits. Le plan Bien vieillir en Finistère, lancé en 2023, repose sur 4 piliers : prioriser le maintien à domicile, développer l'offre de résidences intermédiaires, moderniser et renforcer les EHPAD, améliorer l'information.

Enfance

En 2026, le Département consacre près de 150 millions d'euros à la politique enfance-famille.

Dans une logique de prévention, le Département soutient les parents pendant la grossesse et la petite enfance, notamment à travers les services de la protection maternelle et infantile (PMI) qui assurent des bilans de santé en école maternelle, en consultations médicales, etc.

Dans une logique d'accompagnement, le Département encadre les assistants maternels, professionnels agréés qui accueillent des enfants à leur domicile pour le compte de parents employeurs.

Dans une logique de protection, 2 500 mineurs en danger sont confiés au Département. Les 11 engagements pour l'enfance consistent notamment à créer des places adaptées à travers l'accompagnement de nouveaux tiers dignes de confiance, l'ouverture de lieux de vie, de villages fratries. Grâce à des mesures de revalorisation du métier, le Département a porté à 725 le nombre d'assistants familiaux chargés d'accueillir les enfants, contre 644 en 2021.

Emploi et insertion

Le Département accompagne les allocataires du revenu de solidarité active (RSA) vers l'emploi.

Son plan d'action repose sur :

- l'accompagnement personnalisé, avec l'embauche de « coachs RSA » ;
- l'insertion, avec l'organisation de nombreux job datings en partenariat avec les entreprises ;
- l'incitation au retour à l'emploi, avec la mise en place du cumul RSA et salaire issu d'activités saisonnières ;
- la lutte contre le défaut de mobilisation et la fraude.

Depuis 2021, le nombre d'allocataires finistériens est passé de 18 000 à 13 500. Des milliers d'allocataires ont ainsi retrouvé une activité professionnelle.

Économie et aménagement du territoire

Agriculture et alimentation

En février 2024, le Département du Finistère a adopté un plan agriculture doté de plus de 20 millions d'euros sur la période 2024-2028. Ce plan doit permettre de valoriser les métiers de l'agriculture, d'encourager le vivre ensemble, de favoriser l'installation et le renouvellement des générations, de renforcer la cohérence des espaces agricoles, d'accompagner les agriculteurs en difficulté, de favoriser la compétitivité de l'agriculture finistérienne et de soutenir les organismes agricoles. Afin de prévenir les conflits de voisinage entre agriculteurs et particuliers, une charte d'installation en milieu rural a été élaborée. Elle a été diffusée aux élus et déposée dans les mairies en 2024.

Le Guilvinec

Pêche et sécurité maritime

Le Département du Finistère accompagne au quotidien la filière pêche et produits de la mer qui occupe une place centrale sur le territoire. Par son action, le Département contribue à l'attractivité des places portuaires ainsi qu'à la promotion économique, sociale et culturelle de la filière. Conscient de l'urgence à agir pour soutenir une filière particulièrement en difficulté dans un contexte d'inflation, le Département porte de nombreuses actions au niveau national pour défendre les intérêts des pêcheurs finistériens. Il soutient également les actions de la Société nationale du sauvetage en mer (SNSM) pour assurer la sécurité de tous sur l'eau.

Grandes infrastructures

Dans le domaine des infrastructures, le Département n'a qu'une seule compétence obligatoire : l'entretien des 3 500 km de routes départementales. Les crédits dédiés ont d'ailleurs fortement augmenté depuis 4 ans pour sécuriser et moderniser le réseau mais aussi pour déployer des pistes cyclables et des aires de covoiturage.

Le Département a décidé d'aller plus loin en finançant, au-delà de ses compétences obligatoires, d'autres infrastructures qui contribuent à créer des emplois, comme les grandes infrastructures ferroviaires.

Enseignement supérieur et recherche

Le Département soutient l'enseignement supérieur et la recherche par des investissements, des équipements et des partenariats favorisant l'innovation et la formation. Cet engagement s'inscrit dans le volet 3 du Pacte Finistère (cf. page 12) qui permet de financer les grands projets d'intérêt départemental et régional.

Numérique

Le Département est engagé dans le déploiement de la fibre pour garantir un accès équitable au numérique dans toutes les communes du Finistère, dans le cadre d'un partenariat entre Mégalis Bretagne, la Région et les départements bretons, à hauteur de 50,8 millions d'euros.

Afin d'améliorer la couverture numérique du Finistère, le Département a également lancé le plan objectif zéro zones blanches en 4G. Il accompagne par ailleurs le déploiement des outils numériques dans les écoles avec le projet Territoires numériques éducatifs (TNE), en partenariat avec l'Éducation nationale (cf. page 16).

Cadre de vie

Collège Paul Langevin, Le Guilvinec

Collèges

Le Département veille à offrir aux collégiens des conditions d'accueil adaptées, des équipements modernes, des actions éducatives et des repas équilibrés. Le plan collèges 2022-2028 prévoit un investissement de 224,5 millions d'euros comprenant la rénovation ou la construction de collèges. À ce titre, le collège du Vizac à Guipavas bénéficiera d'une enveloppe de travaux de 4,7 millions d'euros, le collège du Pays des Abers à Lannilis de 1,8 million d'euros, le collège du Bois de Locquéran à Plouhinec de 1,5 million d'euros, etc. C'est aussi dans cette logique que, depuis la rentrée scolaire 2025, pour soutenir la filière locale et proposer des produits de qualité aux collégiens finistériens, 100 % du poisson servi dans les collèges publics départementaux est désormais acheté auprès des mareyeurs bretons.

SDIS

Le Département, qui est en charge du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), a décidé de renforcer la prévention des incendies avec de nouveaux équipements et plus de formations pour les sapeurs-pompiers. Le renfort de l'hélicoptère bombardier d'eau Morane 29, mobilisé chaque été depuis 2023, constitue un outil indispensable pour accroître l'efficacité des professionnels.

Il est financé à parts égales par l'État et le Département (386 000 euros).

Morane 29, l'hélicoptère bombardier d'eau mobilisé chaque été

Au total, le budget alloué à la politique publique de prévention d'incendie et de secours est de 31,5 millions d'euros en fonctionnement et 2,8 millions d'euros en investissement. Ce budget a augmenté de 35 millions d'euros par rapport au mandat précédent.

Château de Kerjean

Culture, patrimoine et archives

Le Département joue un rôle central dans la vie culturelle du Finistère en soutenant les pratiques artistiques, l'accès à la culture et la préservation du patrimoine. Son action repose sur trois axes :

- faciliter l'accès à la culture grâce, notamment, à son EPCC Domaines & Musées départementaux rassemblant 11 sites d'exception dont le château de Trévarez, le domaine de Kerjean ou encore l'abbaye de Daoulas ;
- promouvoir le patrimoine ;
- et défendre la langue bretonne.

L'action emblématique en matière de patrimoine du Département repose sur la candidature des enclos paroissiaux finistériens au patrimoine mondial de l'UNESCO (cf. page 19).

Langue bretonne

Le Finistère compte plus de 8 800 élèves scolarisés en enseignement bilingue (public, privé, Diwan).

Le Département accompagne la dynamique de ces enseignements en apportant un soutien financier aux différentes filières. Il s'engage également pour la langue bretonne en organisant, depuis trois ans, la journée départementale de la langue bretonne. Le budget alloué à l'ensemble de ces actions s'élève à 2,4 millions d'euros par an.

Tourisme

Le Département apporte un soutien appuyé à la filière tourisme qui représente 20 000 emplois directs en Finistère et près de 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel.

L'agence départementale Tout commence en Finistère est chargée de la promotion, de l'attractivité et du développement des activités économiques et touristiques. Elle est l'interlocutrice et le guichet unique des entrepreneurs et des élus pour renforcer la dynamique et le rayonnement de notre département.

Sport

Le sport occupe une place essentielle dans la vie des Finistériens, avec 2 300 clubs et plus de 230 000 licenciés. Le Département soutient les bénévoles et veille à ce que chacun puisse pratiquer une activité sportive, faisant du Finistère l'un des départements les plus sportifs de France. Il a mis en place une subvention annuelle directe à chaque club sportif (5 euros pour chaque adhérent licencié). En 2025, près de 1 400 clubs ont bénéficié de cette aide, soit plus de 183 000 sportifs ; soit un Finistérien sur cinq.

Pour la saison 2025-2026, une nouveauté est venue renforcer le dispositif : l'aide est portée à 10 euros pour les adhérents licenciés en situation de handicap. Par ailleurs, le Département soutient le projet de grand stade à Brest.

Collège de Mescoat, Landerneau

Port de Douarnenez

LE PACTE FINISTÈRE, POUR FINANCER VOS PROJETS

Le Département, chargé de l'aménagement du territoire, est le premier partenaire des communes et des intercommunalités dans la conception et le financement de leurs projets.

Dès le début du mandat, une réforme complète des modalités de soutien aux communes et intercommunalités a été engagée. Au terme de plusieurs dizaines de rencontres avec les élus locaux, un nouveau dispositif de soutien aux territoires a été élaboré : le Pacte Finistère, plus simple, plus équitable, plus transparent et avec davantage de moyens que ce qui existait auparavant.

Le Pacte Finistère est doté d'une enveloppe globale de 210 millions d'euros pour la durée du mandat, soit une augmentation de 25 %, à périmètre comparable, par rapport au mandat précédent.

Les 4 volets du Pacte Finistère

1 PETITS PROJETS COMMUNAUX RÉALISÉS DANS L'ANNÉE

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Une enveloppe annuelle par canton, répartie entre les communes de moins de 10 000 habitants, pour financer de petits projets réalisés dans l'année.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Au dernier trimestre de chaque année, une réunion des maires du canton, présidée par le Vice-président du Département en charge des Territoires, répartit l'enveloppe cantonale entre les communes.

PRINCIPES DE RÉPARTITION

Chaque canton est doté d'une enveloppe au prorata de sa population, avec un coefficient de solidarité permettant de soutenir davantage les cantons les moins riches et les plus étendus.

EXEMPLES :

- Voirie communale
- Petit patrimoine
- Aide au dernier commerce
- Petit équipement sportif
- Aménagement et cadre de vie

MONTANT INDICATIF SUR LE MANDAT

50 MILLIONS D'EUROS

2 PROJETS STRUCTURANTS DES COMMUNES ET DES INTERCOMMUNALITÉS

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Une enveloppe triennale par intercommunalité pour financer les projets importants des communes et des intercommunalités (en investissement et en fonctionnement), en cohérence avec les priorités départementales.

COMMENT ÇA MARCHE ?

L'intercommunalité et le Département établissent une convention fixant un nombre limité de projets financés par le Département.

PRINCIPES DE RÉPARTITION

Chaque intercommunalité est dotée d'une enveloppe au prorata de sa population, avec un coefficient de solidarité. Elle détermine ensuite dans le cadre des orientations départementales et en lien avec le Vice-président du Département en charge des Territoires, les projets prioritaires à financer.

EXEMPLES :

- Logement
- Environnement
- Équipement sportif et culturel
- Tourisme
- Mobilité douce
- Cohésion sociale

MONTANT INDICATIF SUR LE MANDAT

120 MILLIONS D'EUROS

3 PROJETS D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Une enveloppe sur la durée du mandat réservée aux très grands projets d'intérêt départemental et régional.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Tout au long du mandat, le Département recensera les projets majeurs pouvant bénéficier de cette enveloppe, dans le cadre d'un dialogue direct avec ses porteurs.

PRINCIPES DE RÉPARTITION

Après un travail en commission, l'Assemblée départementale délibère sur les montants attribués aux projets retenus.

EXEMPLES :

- Enseignement supérieur et recherche
- Patrimoine majeur
- Grandes infrastructures

MONTANT INDICATIF SUR LE MANDAT

40 MILLIONS D'EUROS

4 INGÉNIERIE AU SERVICE DES TERRITOIRES

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les chargés de missions du Département (cf. page 14) apportent un conseil de 1er niveau aux communes et aux intercommunalités.

- Connaissance et recensement des projets
- Analyse de l'opportunité
- Aide à l'écriture de la fiche projet
- Orientation vers les experts du Département ou vers l'offre d'ingénierie

Les services départementaux et leurs partenaires (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, Finistère Ingénierie Assistance, Service de l'eau potable et de l'assainissement, Établissement public de coopération culturelle Domaines & Musées départementaux, etc.) sont présents lors des réunions annuelles de dialogue avec le Vice-président du Département en charge des Territoires pour faire connaître leur offre.

- Vérifier l'opportunité et la faisabilité du projet
- Mettre en cohérence le projet avec son environnement et le contexte local dans lequel il s'inscrit
- Définir et préciser la commande à un maître d'œuvre s'il y a lieu
- Aider à piloter une opération ou une démarche globale
- Identifier les sources de financement possibles

LES AUTRES DISPOSITIFS EN FAVEUR DES COMMUNES

Territoires numériques éducatifs (TNE)

De septembre 2022 à juillet 2026, le dispositif Territoires Numériques Éducatifs a permis d'accompagner les communes dans le développement des usages du numérique au bénéfice des élèves, des familles et des enseignants.

Une extension temporelle du dispositif est en cours de discussion. Elle portera sur les ressources pédagogiques, la formation des enseignants et les actions en direction des parents pour accompagner les pratiques numériques de leurs enfants.

Le Département communiquera sur les modalités des aides dès qu'elles seront définies.

La demande se fait par voie postale ou en ligne sur le portail e-démarches du Département du Finistère :
ⓘ www.finistere.fr/aides-et-services/economie-attractivite/numerique/

Collège Aux-Quatre-Vents, Lanmeur

Fonds départemental de sécurité routière

Le Fonds départemental de sécurité routière finance des actions en faveur de la sécurité des cyclistes, des piétons, des personnes à mobilité réduite ainsi que des riverains.

La demande se fait par voie postale ou en ligne sur le portail e-démarches du Département du Finistère.

Création d'un giratoire à La Croix Rouge, Érgué-Gabéric

Plan 500 000 arbres

Avec le plan 500 000 arbres, le Département soutient financièrement les projets de plantations, de boisements, de vergers ou de forêts urbaines. Les subventions peuvent couvrir jusqu'à 80 % du montant des projets, avec un plafond défini par hectare ou par arbre. L'accompagnement technique est assuré par le CAUE. À ce jour, 200 000 arbres ont déjà été plantés.

Le formulaire peut être transmis :
- par mail à l'adresse suivante : planarbres@finistere.fr
- par voie postale
La demande se fait également en ligne :
ⓘ www.finistere.fr/plan-500-000-arbres

Aide aux associations sportives

Le Département soutient chaque année les clubs sportifs via une subvention calculée sur le nombre de licenciés. Toute association sportive domiciliée dans le Finistère et affiliée à une fédération reconnue peut en bénéficier, à l'exception des clubs scolaires, des sociétés sportives et des comités déjà financés. L'aide octroyée est de 5 euros par licencié. Elle est portée à 10 euros pour les licenciés en situation de handicap.

Le formulaire peut être transmis :
- par mail à l'adresse suivante : subventionsport@finistere.fr
- par voie postale
La demande se fait également en ligne :
ⓘ www.finistere.fr/aide-directe-sport

Sécurité

Depuis 2025, un appel à projets sécurité à destination des communes et intercommunalités est proposé par le Département. Chaque subvention peut atteindre 50 000 euros avec un cofinancement maximal de 50 %. Sont éligibles à ce soutien les investissements pour la protection des biens et des personnes, les équipements de police municipale ou la vidéoprotection sur la voie publique et dans les sites sensibles.

L'appel à projets 2026 est ouvert jusqu'au 31 octobre 2026.

Accessibilité des plages

Le Finistère compte 215 plages, dans 96 communes, dont 35 disposent d'équipements pour les personnes en situation de handicap et 6 sont labellisées handiplages. Au printemps 2026, le Département a lancé un appel à candidatures. Pour accompagner les 43 projets des 37 communes ayant répondu, une enveloppe de 816 850 euros a été votée en séance plénière le 17 juin 2026.

Conseils municipaux des jeunes

Le Département soutient les Conseils municipaux des jeunes pour encourager leurs projets tout au long du mandat. Un appel à projets est lancé chaque année en juin, avec un financement allant jusqu'à 1 000 euros par projet et 2 500 euros par association.

Le formulaire peut être transmis :
- par mail à l'adresse suivante : mission.jeunesse@finistere.fr
- par voie postale
La demande se fait également en ligne :
www.finistere.fr/aides-et-services/jeunesse/aide-aux-conseils-municipaux-des-jeunes/

Octobre Rose

Le Département soutient les événements organisés par les associations ou les collectivités dans le cadre de la campagne Octobre rose, afin d'encourager et de favoriser la mobilisation autour de la sensibilisation au dépistage du cancer du sein, de la collecte de fonds pour la recherche et de l'engagement de nouveaux bénévoles. Les associations domiciliées dans le Finistère et les collectivités peuvent bénéficier de ce soutien.

Le formulaire peut être transmis :
- par mail à l'adresse suivante : octobrerose@finistere.fr
- par voie postale
La demande se fait également en ligne :
www.finistere.fr/octobrerose

Aide aux associations de chasseurs

Le Département accorde une aide de 10 euros par adhérent et par an aux associations adhérentes à la Fédération des chasseurs du Finistère en fonction du nombre d'adhérents ayant validé leur permis pour la saison de chasse en cours.

La demande se fait par voie postale ou en ligne sur le portail e-démarches du Département du Finistère
www.finistere.fr/aides-et-services/environnement/aide-directe-aux-associations-de-chasseurs/

Aide aux associations de pêcheurs

Le Département accompagne les associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) afin de valoriser la mobilisation bénévole des pêcheurs et d'encourager leurs actions de terrain en faveur des milieux aquatiques ainsi que leur rôle de sensibilisation auprès du grand public. L'aide départementale est calculée sur la base du nombre de bulletins d'engagement reçus, à raison de 10 euros par adhérent. Toutes les AAPPMA dont le siège est localisé en Finistère sont éligibles.

Le formulaire doit être transmis annuellement avant le 31 mars de l'année civile en cours.
Le formulaire peut être transmis :
- par mail à l'adresse suivante : subventionpeche@finistere.fr
- par voie postale
La demande se fait également en ligne :
www.finistere.fr/pecheurs

Aide aux associations patriotiques et mémorielles

Le Département soutient les associations patriotiques et mémorielles dans leurs actions de transmission et de commémoration. Un appel à projets est ouvert chaque année de juillet à septembre, avec un financement pouvant aller jusqu'à 1 000 euros par projet et 2 500 euros par association ou section.

Le formulaire peut être transmis :
- par mail à l'adresse suivante : mission.memorielle@finistere.fr
- par voie postale
La demande se fait également en ligne :
www.finistere.fr/aides-et-services/culture-patrimoine/aide-aux-associations-patriotiques-et-memorielles/

Cérémonie de la Flamme de la Mémoire 2025, Bannalec

Toutes les demandes
peuvent être transmises par voie postale
à l'adresse suivante :
Département du Finistère
32 Boulevard Dupleix
29196 Quimper Cedex

FOCUS

SCÈNE MOBILE

Le Département met gratuitement à la disposition des communes de moins de 3 500 habitants des équipements pour l'organisation de leurs manifestations culturelles, sportives et associatives. Il dispose de plusieurs scènes mobiles et podiums répartis dans l'ensemble du territoire.

Les demandes doivent être effectuées par les communes
soit via le site internet du Département : www.finistere.fr/scenemobile,
par mail à scene-mobile@finistere.fr,
par voie postale ou par téléphone au 02 98 76 24 34.

Le Département va plus loin...

Pour l'environnement

Le Département agit face au changement climatique et met en place les actions dans six grands domaines : rénovation énergétique, protection des espaces naturels, gestion de l'eau, infrastructures durables, transition des filières productives et éducation à l'environnement. Pour sensibiliser les Finistériens à la préservation de la ressource en eau, le Département distribue, depuis 2024, des kits d'économie d'eau en lien avec les communes. Pour sécuriser l'accès à l'eau potable, il a lancé un plan Finistère eau potable et a notamment initié l'achat de carrières se fixant pour objectif de stocker 10 millions de m^3 d'eau supplémentaires par an.

Pour le logement

Le Département agit dans le domaine de l'habitat pour répondre aux besoins de logement des Finistériens. En lien avec Finistère Habitat, l'office départemental, il œuvre pour la rénovation et la construction de logements. L'effort de construction a été doublé depuis 2021. Il agit aussi, à travers le Pacte Finistère, en faveur de la rénovation énergétique de l'offre existante pour limiter le nombre de logements laissés vacants sur le territoire.

Pour la santé

Partant du constat que près d'un Finistérien sur trois vit dans un désert médical, le Département a lancé, en 2025, un plan santé et de lutte contre les déserts médicaux visant à :

- accompagner les communes dans leurs projets de promotion de l'offre de santé en participant, de manière volontariste, au financement des maisons de santé ;
- maintenir et attirer les médecins en favorisant l'installation des jeunes médecins ;
- renforcer et faire connaître l'offre de soins, dans les zones de faible démographie médicale notamment avec la mise en service d'une maison de santé mobile, le médicobus, dans les Monts d'Arrée.

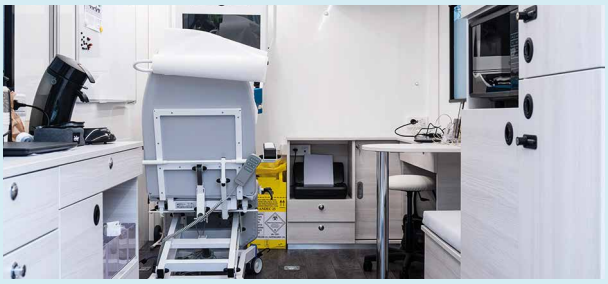

Intérieur du médicobus

ENCLOS PAROISSIAUX

Pour une reconnaissance des joyaux du Finistère !

Les enclos paroissiaux constituent l'âme du Finistère. Églises, calvaires, ossuaires, chaque pierre témoigne de la richesse de notre territoire. Le Département a souhaité porter la candidature des enclos paroissiaux à l'UNESCO pour mieux préserver, connaître et valoriser ce patrimoine exceptionnel. Le 19 juin 2025, à Paris, la valeur universelle des enclos paroissiaux a été officiellement reconnue par le Comité français du patrimoine mondial. Ainsi, 22 enclos sont aujourd'hui en course pour une inscription effective envisagée en 2028. En 2026, des contrats d'engagements réciproques seront signés entre les communes, propriétaires des enclos, et le Département pour permettre la mise en conformité des enclos avec les exigences de l'UNESCO.

Enclos paroissial de Saint-Thégonnec

VOS INTERLOCUTEURS AU DÉPARTEMENT

Véritable porte d'entrée du Département, les chargés de missions sont là pour mettre les communes et intercommunalités en lien avec les services départementaux. À ce titre, ils sont les interlocuteurs privilégiés des élus. Vous pouvez les contacter pour toute question en lien avec le Département.

Carte des secteurs des chargés de missions au 1er avril 2026

territoires@finistere.fr

Louis-Pascal BARON
06 70 60 84 23
+ les îles

Ronan JEGO
06 73 95 07 85

Florian LE BARS
07 88 50 99 22

Anne LOZACHMEUR
06 71 55 66 23

Lorélenn MORVAN
07 87 26 23 41

Bruno QUILLIVIC
06 48 45 06 07

Alexis VANDERSTOCKEN
06 73 01 86 45

Anaïs KERAUDREN
06 08 68 38 22

Renaud LE FLOCH
06 08 89 20 48

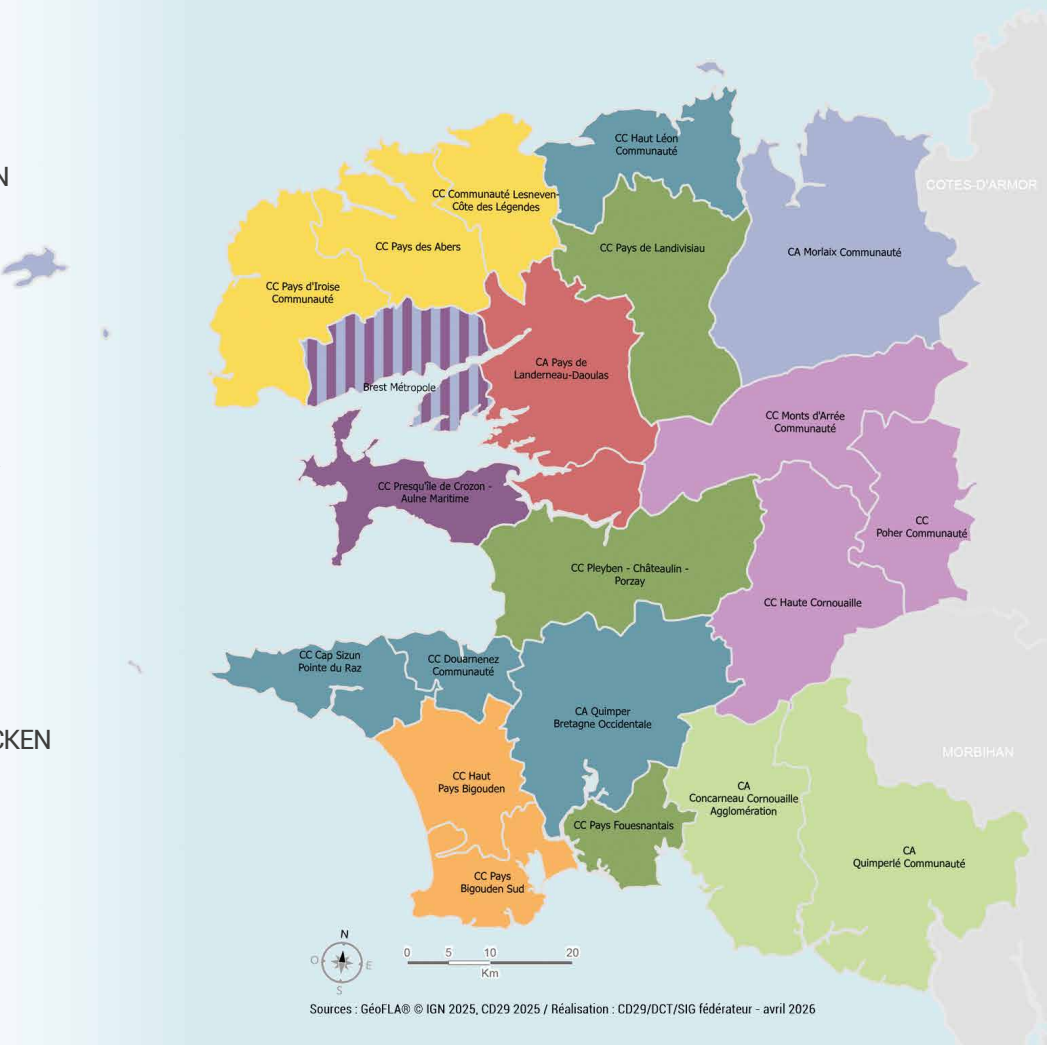

Sources : GéoFLA® © IGN 2025, CD29 2025 / Réalisation : CD29/DCT/SIG fédérateur - avril 2026

Au sein du Département, au-delà de la Direction des coopérations territoriales, plusieurs opérateurs sont à votre écoute :

> Pour vos projets d'aménagement, de construction et de logement, vous pouvez solliciter Finistère Ingénierie Assistance (FIA), le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ainsi que Finistère Habitat.

> Pour la culture et le tourisme, vous pouvez vous appuyer sur l'agence Tout commence en Finistère et l'EPCC Domaines & Musées départementaux.

> Enfin, s'agissant des questions liées à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, vous pouvez compter sur le Service de l'eau potable et de l'assainissement du Département.

Contacts

- **FIA :** contact@finistere-ingenierie.fr – **02 98 76 53 90**
- **CAUE :** contact@caue-finistere.fr – **02 98 98 69 15**
- **Finistère Habitat :** accueil@finisterehabitat.fr – **02 98 95 37 25**
- **Tout commence en Finistère :** toutcommenceenfinistere@finistere.fr – **02 98 76 24 77**
- **EPCC Domaines & Musées départementaux :** direction@cdp29.fr – **02 98 25 98 00**
- **Service de l'eau potable et de l'assainissement du Département :** sea@finistere.fr – **02 98 76 21 50**

LE TOURISME EN FINISTÈRE

Levier d'attractivité et de retombées économiques

L'agence départementale d'attractivité Tout commence en Finistere

L'agence départementale est un « Comité départemental du tourisme » au sens du Code du tourisme. Opérateur du Département du Finistère, l'agence remplit des missions d'intérêt général et déploie la politique touristique de la collectivité départementale. Ses objectifs et ses méthodes de travail permettent de fédérer et de répondre aux attentes d'acteurs multiples (visiteurs, socio-professionnels, élus, habitants).

L'accent est porté sur le développement d'un tourisme des quatre saisons, c'est-à-dire prioritairement tourné vers la promotion en hiver, au printemps et à l'automne, afin de concourir au rééquilibrage des flux touristiques dans le temps et dans l'espace. Des actions thématiques sont également menées, notamment en matière de randonnées, de mise en valeur des patrimoines et d'accessibilité des offres touristiques aux personnes en situation de handicap.

Comment pouvons-nous vous être utile ?

Nous sommes votre référent de proximité et un partenaire de confiance pour accompagner le développement de vos projets. Nos compétences en matière de communication et de mise en réseau renforcent la visibilité de votre territoire et de vos évènements.

Une équipe à votre écoute

Vous êtes depuis peu élu(e) au tourisme et voulez mieux comprendre les fondamentaux du secteur et ce sur quoi vous pouvez agir ? L'agence départementale d'attractivité est disponible pour vous rencontrer lors d'un rendez-vous ou à l'occasion d'une réunion ou commission à votre initiative.

Contactez Chantal Kerriou :
c.kerriou@toutcommenceenfinistere.com
02 98 76 24 43 – 06 60 38 25 97.

Suivez l'actualité de Tout commence en Finistère

www.toutcommenceenfinistere.com

Le tourisme en Finistère en chiffres

Près de **3 MILLIARDS D'EUROS** de retombées économiques par an

Environ **8 % DU PIB**

Plus de **4 000 ENTREPRISES**

31 MILLIONS DE NUITÉES ANNUELLES

Plus de **20 000 EMPLOIS DIRECTS NON DÉLOCALISABLES**

Au **9e RANG DES DESTINATIONS FRANÇAISES**

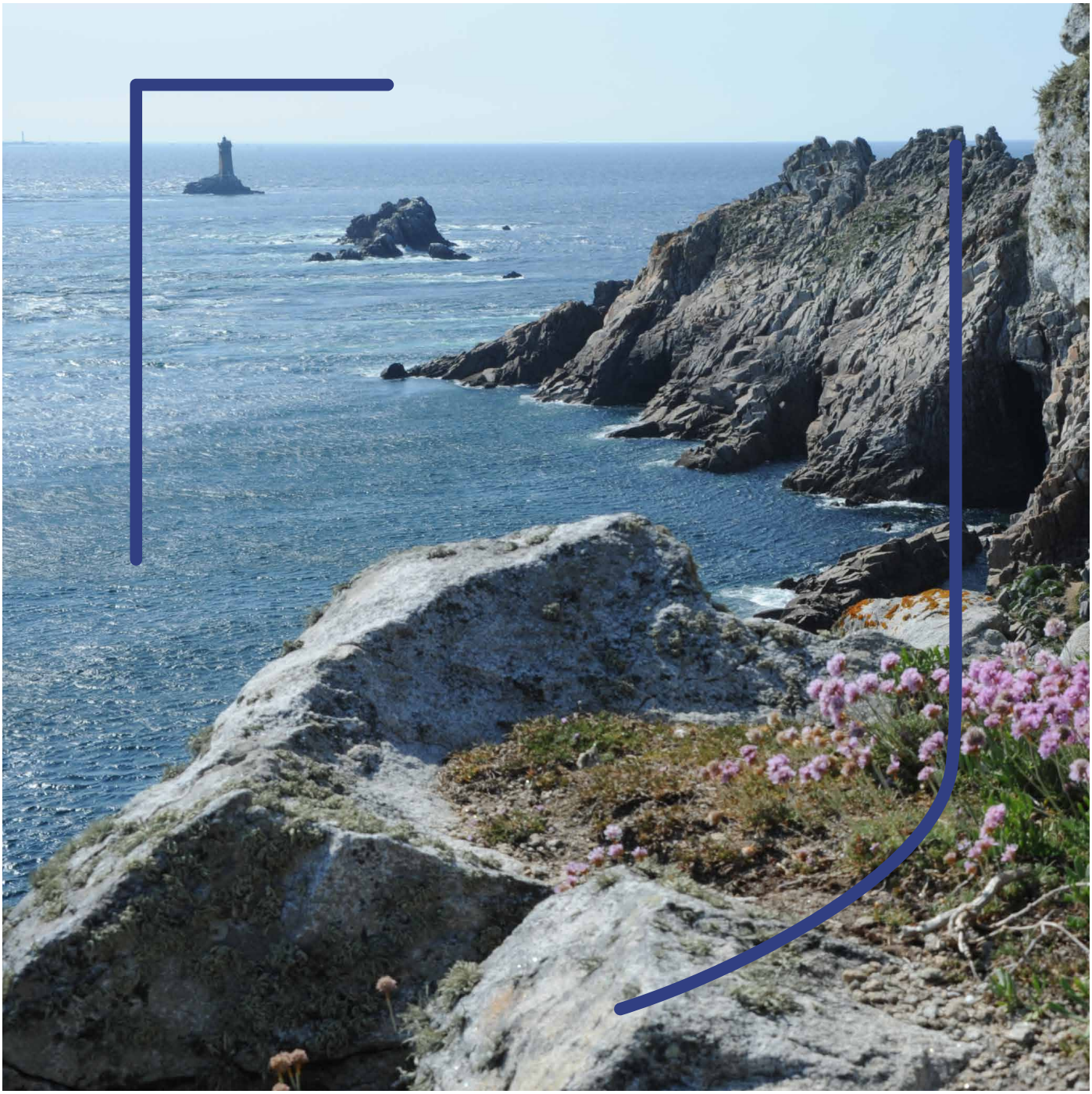

DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed